Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 9 mai 2022, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les projets de règlement et le projet de résolution approuvant le projet particulier décrits ci-après :

- Projet de *Règlement SH-2022-519 modifiant le Règlement SH-2008-145 sur les dérogations mineures*.

  Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de l'arrondissement.

  Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

- Projet de *Règlement SH-2022-520 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les grilles des usages, des normes et des dimensions de terrain des zones H-985, H-1000, H-1001 et H-1002 pour retirer les notes particulières relatives aux aires d'agrément (district des Maraîchers)*.

  Les zones concernées H-985, H-1000, H-1001 et H-1002 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

  Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

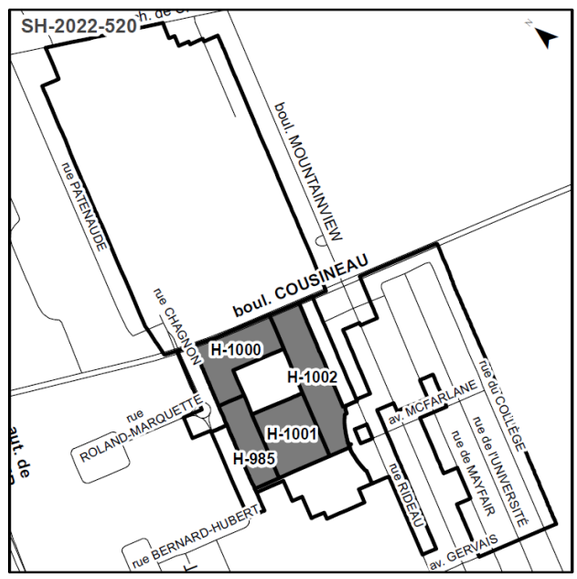

- Projet de *Règlement SH-2022-521 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone H-710 à même une partie de la zone I-709 et d'ajouter et de modifier certaines notes particulières à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone H-710 (district de Laflèche)*.

  Les zones concernées H-710 et I-709 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

  Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

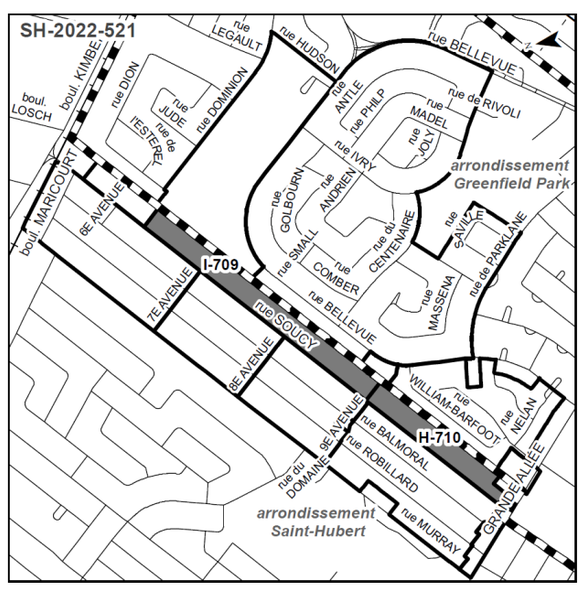

- Projet particulier *Projet particulier PPSH-22-06 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 3 étages au 4830, montée Saint-Hubert (lot 1 897 193) (district d'Iberville)*.

  La zone concernée C-358 par ce projet de résolution est indiquée en gris sur le croquis.

  Toutes les dispositions de ce premier projet de résolution approuvant le projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.

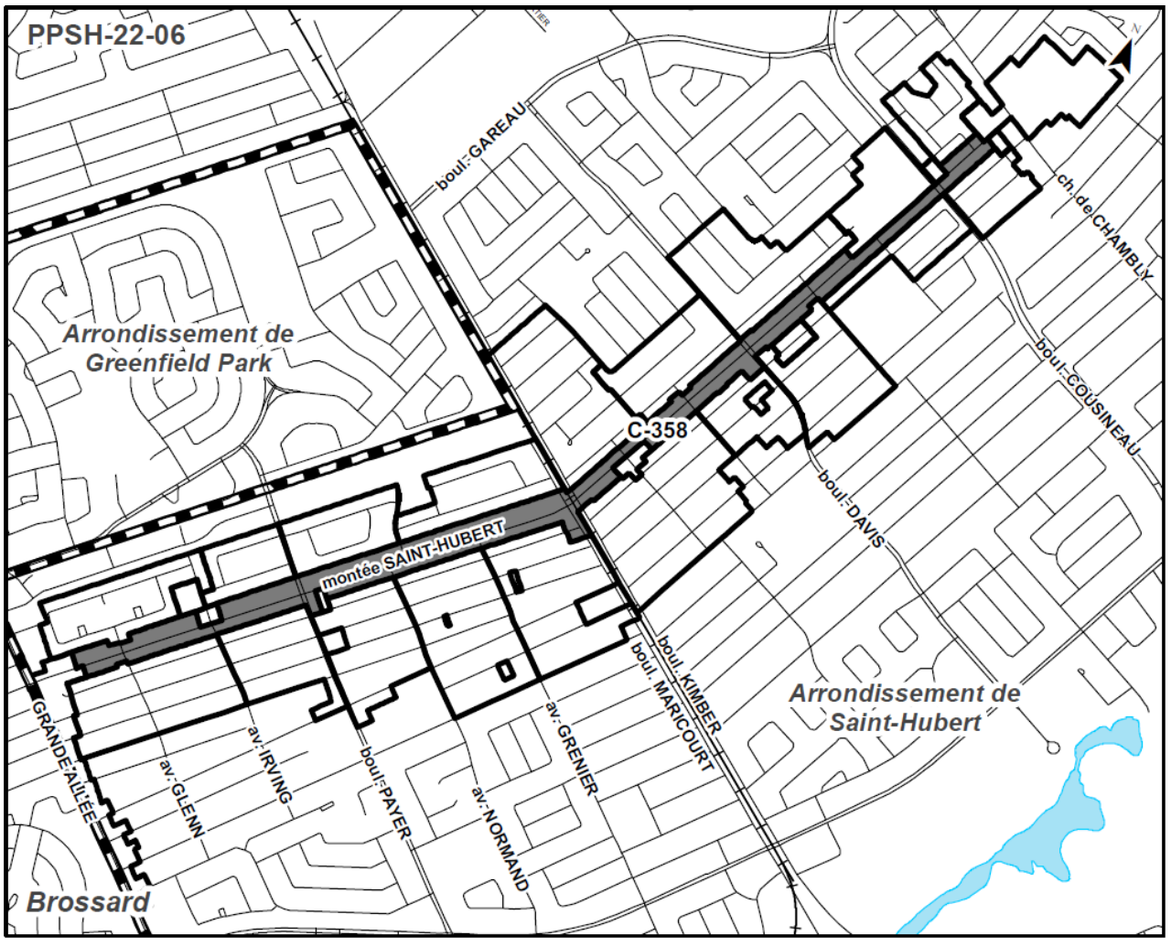

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ces projets de règlement et ce projet particulier aura lieu le 13 juin 2022 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ces projets de règlement et ce projet particulier et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et ce projet particulier à l'adresse www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 mai 2022.
Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert